

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES****Procès-verbal de la séance ordinaire du 01 Juillet 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- Danielle MAILLARD,
- Marilyne MORIN,
- Julie CODRON,
- Laetitia GAUGUIN
- Jean-François COURTY,
- Samuel CHARA,
- Jean-Philippe CONCHAUDRON

ABSENTS EXCUSES :

- ❖ Coralie CONCHAUDRON, donne pouvoir à Jean-Philippe CONCHAUDRON,

ABSENT :

- Gérard PERROT

Date de la convocation : 24 juin 2024

Le nombre de conseillers présents étant de 7, ajoutés de 1 pouvoirs, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire interroge le Conseil sur un membre du Conseil qui souhaite être secrétaire de séance. Madame Laetitia GAUGUIN se propose, et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024,
 1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation,
 2. Mairie-cantine : devis pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau : choix de l'entreprise
 3. Demande de subvention : Lycée Agricole La Brosse
- ❖ Informations diverses.

Approbation du procès-verbal du 10 juin 2024 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 10 juin 2024. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le procès-verbal de la séance du 10 juin 2024.**

1. Registre des décisions prises par délégation

Par délibération 2020-06-09 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué certaines attributions au Maire. Lors de chaque réunion du Conseil Municipal, le Maire doit rendre compte des attributions exercées par délégation :

Numéro	Date	Objet	Société	Montant TTC
163	11/06/24	Clés	Briconaute	23.60 €
165	11/06/24	Boissons fête des voisins	Mazagran	139.91 €
166	11/06/24	Gougères fête des voisins	Pascault	90.03 €
190	13/06/24	Panneaux rue	Fonderie Dautre	270.01 €
		TOTAL		523.55 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents et représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 523.55 €.**

2.-Mairie-cantine : devis pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau : choix de l'entreprise

Dans le cadre des mesures d'économie d'énergie et de sortie des énergies fossiles des devis ont été demandés pour l'installation d'une pompe à chaleur air-eau permettant d'utiliser les radiateurs existants dans la mairie et la cantine pour le chauffage, et la pose d'un ballon sous évier pour l'eau chaude de la cantine.

Par contre, compte tenu du coût d'une telle installation, le chauffage et la production d'eau chaude pour le logement au-dessus de la mairie ne sera pas modifié dans l'immédiat et le locataire devra assumer directement le remplissage de la cuve gaz.

Les devis et documents reçus des entreprises ont été transmis aux conseillers à l'appui de leur convocation. Mme le maire précise que seule la Ste Énergies Terre Soleil s'engage à réaliser les travaux pendant la période des vacances scolaires d'octobre et a présenté une étude complète.

Présentation des devis :

	Pompe à chaleur	Chauffe eau	
- Energies Terre Soleil :	15 310.38 €	996.02 €	16 306.40 € HT
- LTM Groupe :	14 055.37 €	1 625.33 €	15 680.70 € HT
- TCC :	15 143.97 €	719.52 €	15 863.49 € HT
- Yonne Service Pro : (+ alimentation électrique non chiffrée)			19 695.00 € HT

- **Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal retient le devis de la Sté Énergies Terre Soleil pour un montant de 16 306.40 € HT.**

3.-Demande de subvention : Lycée Agricole de La Brosse

Le Lycée a obtenu des places pour assister le 03 septembre 2024 aux épreuves para-athlétisme des Jeux Paralympiques au stade de France et une lycéenne habitant notre commune sollicite par l'intermédiaire du Lycée Agricole de La Brosse une aide pour financer le trajet.

Mme le Maire propose d'attribuer une subvention au Lycée d'un montant de 50 €.

- **Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 50 € au Lycée Agricole La Brosse.**

Informations diverses :

- Le chantier du chalet a plus de 4 semaines de retard. La demande de subvention de DETR déposée au mois d'octobre 2023 n'est toujours pas traitée par les services de la Préfecture.
- Possibilité pour la commune de retransmettre gratuitement les cérémonies et les épreuves des JO. Simple déclaration à compléter, mais droits SACEM. Les membres du conseil n'y sont pas favorables, trop de difficultés à organiser.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H50.

Les Ormes, le 01 juillet 2024

La secrétaire de séance,
Laetitia GAUGUIN

Madame le Maire,
Danielle MAILLARD